



Conseils de voyage pour les patients atteints du syndrome douloureux régional complexe

Le syndrome douloureux régional complexe (SDRC) n'empêche généralement pas de voyager. Cependant, certaines précautions doivent être prises pour que vos vacances soient le plus reposantes possible, notamment en ce qui concerne votre trousse à pharmacie. Tous les médicaments, en particulier les analgésiques et les sédatifs puissants, ne peuvent pas être pris partout sans problème. Discutez suffisamment tôt de vos projets de voyage avec votre médecin. Il peut évaluer votre capacité à voyager et vous donner des conseils.

■ Destination

Renseignez-vous sur le médecin, la pharmacie ou l'hôpital le plus proche, et vérifiez si vos médicaments y sont disponibles en cas d'urgence. Par mesure de précaution, ayez des prescriptions internationales contenant le nom du principe actif en anglais. Gardez en tête que les médicaments portant le même nom commercial dans le pays de destination ne contiennent pas toujours les mêmes principes actifs. Selon le pays de destination, l'introduction d'analgésiques puissants, en particulier ceux contenant des narcotiques, peut être problématique. Votre médecin ou pharmacien peut vous fournir un certificat pour vos médicaments. Si vous voyagez dans des pays hors de l'espace Schengen, vous devez clarifier directement avec le consulat ou l'ambassade les médicaments que vous êtes autorisé à emporter, ainsi que les certificats dont vous avez besoin.

■ Vaccins

Demandez en temps utile à votre médecin quels sont les vaccins dont vous avez besoin pour la destination choisie.

■ Médicaments

Il est préférable d'emporter plus de médicaments que la quantité exacte nécessaire. Les quantités autorisées

sont celles correspondant à un traitement de 30 jours maximum. Si possible, emportez-les tous dans votre bagage à main, prescription comprise. D'une part, parce que les bagages arrivent parfois en retard ou pas du tout et, d'autre part, parce que les voyages peuvent parfois durer plus longtemps que prévu. En outre, la température dans le compartiment à bagages descend en dessous du point de congélation, ce qui peut altérer les médicaments. Certains médicaments sont sensibles à la chaleur, au froid ou à l'humidité. Demandez à votre médecin quels sont ceux qui se conservent le mieux pendant le voyage.

Pour les médicaments sous forme de gouttes, la restriction de 100 ml ne s'applique pas aux contrôles de sécurité dans les aéroports. Vous êtes généralement autorisé à prendre la quantité dont vous avez besoin pour le voyage. Si vous êtes dépendant des opioïdes, vous devez toujours être muni d'un certificat spécial. Demandez également à la compagnie aérienne si vous pouvez prendre les médicaments dans votre bagage à main.

■ Prise de médicaments

Selon votre destination et la durée de votre vol, il peut y avoir un décalage horaire. Par conséquent, planifiez le moment auquel vous prendrez vos médicaments. Cette précaution vaut également pour le voyage de retour. Notez l'heure à laquelle vous avez pris tel ou tel médicament.

■ Assurance

Souscrivez une assurance maladie complémentaire ou de voyage si votre compagnie d'assurance maladie ne couvre pas les frais dans le pays de destination ou les éventuels transports en ambulance. Assurez-vous que votre assurance couvre également les aggravations d'une maladie chronique.

Vous devriez également souscrire une assurance annulation de voyage comprenant l'interruption et le transport de retour, au cas où vous devriez annuler ou interrompre votre voyage à court terme ou être rapatrié.

Ayez sur vous la carte d'assurance de la compagnie d'assurance maladie auprès de laquelle vous avez souscrit l'assurance de base. Le verso est une carte d'assurance européenne. Cela vous donne le droit de recevoir des soins médicaux imprévus dans les pays de l'UE/AELE.

Informations utiles



Certificat de traitement médical opioïde



Modèle de certificat médical pour traitement stupéfiant



Conseils médicaux aux voyageurs
safetravel.ch



Qui veut voyager loin ménage sa monture
(brochure du Département fédéral des affaires étrangères DFAE)



Conseils aux voyageurs & représentations
(DFAE)



Le guide linguistique de santé pour vos vacances (disponible en anglais, français, italien, portugais et espagnol)

Prenez ces documents dans vos bagages à main

- Document contenant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du médecin traitant pour toute question
- Certificat médical confirmant que vous êtes régulièrement dépendant de la prise de médicaments à usage personnel (en anglais)
- Certificat médical pour l'importation de tout médicament dont l'autorisation est requise dans le pays de destination (en anglais)
- pour les médicaments contenant des stupéfiants : Certificat pour l'espace Schengen ou pour tous les autres pays
- Liste des médicaments pris actuellement, avec toutes les notices correspondantes
- Liste de numéros à appeler en cas d'urgence
- Carnet de vaccination
- Carte européenne d'assurance maladie

Cet article a été rédigé par TCS MyMed, la plateforme médicale du TCS. Plus d'informations :

www.tcs-mymed.ch